

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 17/04/2025**POUR SAUVER LA SAISON 2025 DES FESTIVALS, EKHOSCÈNES APPELLE À LA MISE EN PLACE
D'UN MORATOIRE SUR UNE RÉGLEMENTATION SONORE INAPPLICABLE DANS L'ATTENTE
D'UNE RÉÉCRITURE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS**

Bourges, le 17 avril 2025 – À l'ouverture de la saison des festivals, Ekhoscènes, première organisation professionnelle du spectacle vivant privé, tire la sonnette d'alarme sur la situation critique des festivals en plein air. Déjà fragilisée, leur existence est particulièrement menacée par un cadre réglementaire inadapté : celui de la réglementation sonore fixé par le « Décret Son », entré en vigueur en 2017. Ne prenant pas en compte les réalités du plein air, il demeure inapplicable par nos professionnels. Ekhoscènes salue la volonté de la ministre de voir le « Décret Son » assoupli à la suite d'une reprise des discussions sur ce sujet à la fin du mois, qui devra être suivie d'effets. Dans l'attente d'une nouvelle écriture qui prendra en compte les particularités et les contraintes des événements en plein air, Ekhoscènes continue d'appeler à la mise en place d'un moratoire sur l'application du « Décret Son ».

Un décret qui impose des contraintes intenable aux événements en plein air, et qui fragilise un équilibre financier déjà précaire

Visant à protéger l'audition du public dans les salles de concerts et les festivals, à mieux prendre en compte la santé des riverains et mieux préserver l'environnement, le « Décret Son »¹ porte des objectifs de santé publique non contestés. Les professionnels du spectacle vivant les partagent et agissent en ce sens depuis de nombreuses années, en cherchant à améliorer la sensibilisation et la prévention au bruit : achat de bouchons et casques, mise en place de zones de repos auditif, formations à la gestion des risques sonores, etc.

Mais plutôt que de proposer des dispositions facilitant une meilleure application de ces objectifs par les professionnels, le « Décret Son » soumet les festivals en plein air à un dispositif intenable. Alors que ces événements dépendent de paramètres externes à la manifestation (aléas climatiques, interférences environnementales, niveau de fréquentation variable, configuration des installations en fonction de la localisation), le texte actuel ne prend pas en compte ces particularités du plein air et impose le même cadre qu'aux lieux clos. Cette réglementation a sans doute voulu proposer un cadre simple, applicable à tous : elle a en réalité imposé un cadre rigide, qui complexifie le quotidien de nos professionnels.

La remise en cause du modèle des festivals en plein air induite par l'application du « Décret Son » a été mise en avant par une expérimentation nationale, et d'utilité générale, menée en 2023 au sein du festival Marsatac. Conduite par la direction du festival et l'association AGI-SON, soutenue par une soixantaine d'organisations du spectacle vivant dont Ekhoscènes, les conclusions de cette expérimentation sont sans appel : la mise en conformité de ce festival pour garantir le respect des valeurs limites de l'émergence a conduit à la mobilisation de coûts impossibles à systématiser dans le budget du festival, soulignant l'inapplicabilité de ce décret à ces modèles.

Le non-respect du « Décret Son » expose les festivals à un certain nombre de sanctions administratives et pénales (pouvant aller de l'amende à la suspension de l'activité), susceptibles de remettre en cause un équilibre financier déjà précaire, voire la pérennité de l'activité du festival. En effet, les festivals font face à des coûts toujours plus élevés. Comme en témoigne la dernière étude du Centre national

¹ Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017, précisé par l'arrêté du 17 avril 2023, pris en application de l'article 56 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

de la musique sur le sujet, **près de la moitié des festivals ont dû réduire leur budget et déclarent un déficit après leur édition 2024.**

Ekhoscènes appelle à un moratoire sur l'application du « Décret Son » en attendant d'une réécriture adaptée aux particularités des festivals en plein air

C'est en ce sens qu'Ekhoscènes participe actuellement à **un cycle de concertation initié par le ministère de la Culture sur l'avenir du modèle des festivals**. Appelée de nos vœux après la saison de l'été dernier, cette concertation doit aboutir à des solutions pragmatiques et opérationnelles actionnables par les pouvoirs publics.

Ekhoscènes tient à saluer la prise de parole de la ministre de la Culture, Rachida DATI, qui a, dans son discours d'ouverture du festival, **reconnu l'importance d'assouplir la réglementation, en particulier sur les niveaux d'émergence**. Ekhoscènes prend acte de l'annonce de la ministre **d'une réunion interministérielle à la fin du mois**. Elle devra aboutir sur des avancées concrètes concernant la **réécriture de ce texte en suspens depuis plus de sept ans**.

D'ici l'aboutissement de ces discussions, **une suspension de l'application du décret pour les festivals en 2025 est indispensable**. Alors que notre revendication a été portée au Sénat la semaine dernière, afin d'interpeller le Gouvernement sur le sujet, Ekhoscènes appelle **à une mobilisation d'ampleur des élus des territoires**, dont la vitalité dépend de l'organisation chaque été de nos festivals.

À propos d'Ekhoscènes :

Ekhoscènes est né de l'intégration, au sein du PRODISS, de deux autres syndicats majeurs du spectacle vivant privé (SNDTP et CAMULC), afin de représenter les scènes dans toute leur diversité (acteurs indépendants, groupes, ...). Avec plus de 500 entreprises adhérentes, le syndicat est aujourd'hui le premier réseau d'entreprises privées du spectacle vivant, présentes sur tout le territoire. Ekhoscènes représente et accompagne producteurs de spectacles, exploitants de salles de concert, directeurs de théâtres et de cabarets, diffuseurs et organisateurs de festivals pour encourager et soutenir la création dans un écosystème en profonde mutation. Ekhoscènes est aussi un lieu de plaidoyer auprès des acteurs publics, un réseau au service de ses membres, et un lieu pour faire rayonner nos scènes en France et à l'international. Ekhoscènes, la voix des entrepreneurs de spectacle vivant privé, porte haut et fort leur passion de la création, leur audace pragmatique et leur esprit collectif.

Contact presse :

Elise Lalanne Larrieu
elalanne@bonafide.paris
+ 33 7 60 56 78 65